

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 10/05/2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud (arrivé à 18h40 – point 1), CREUSET Thierry, POTEL Pascal, LEROUX Pascal (arrivé à 18h45 – point 1), LOUCHART André, CHIVOT Daniel, BECQUET Francis, Mmes BARBIER Stéphanie, DELAVIGNE Véronique, AVISSE CUVIER Elise, NOEL Stéphane, FREMANGER Valérie,

Étaient absents excusés : M. ISRAEL Pascal ayant donné procuration à Mme AVISSE CUVIER Elise, Mme PAPIN Caroline ayant donné procuration à Mme HECKMANN Maryline, Mme PLATEL Anne ayant donné procuration à M. CUVIER Géraud, Mme BOCLET Laure,

Absent : M. LEGER Thomas, M. BOULANGER Carol.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Adoption du précédent compte rendu
- 2- Comptes de gestion 2022
- 3- Comptes administratifs 2022
- 4- Vote des taux des taxes locales
- 5- Vote des subventions aux associations
- 6- Budgets primitifs 2023
- 7- Création de postes
- 8- Nomination d'un membre dans divers instances et syndicat
- 9- Nomination d'un membre dans diverses commissions

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme BARBIER Stéphanie** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1) ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Chaque conseiller ayant reçu le précédent compte rendu, Mme le maire demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) COMPTES DE GESTION 2022

M. le maire donne lecture des comptes de gestion de l'année 2022 :

✓ budget commune : la section d'investissement présente un excédent de 288 599,85 € pour l'année 2022 soit un déficit cumulé de 703 285,46 € à la clôture de l'exercice 2022 et la section de fonctionnement présente un excédent de 786 148,17 € pour l'année 2022 soit un excédent cumulé de 4 725 042,83 € à la clôture de l'exercice 2022.

✓ budget programmation urbaine : : la section d'investissement présente un déficit de 8 960,64 € pour l'année 2022 soit un déficit cumulé de 93 174,02 € à la clôture de l'exercice 2022 et la section de fonctionnement présente un excédent de 8 960,64 € soit un déficit cumulé de 140 368,33 € à la clôture de l'exercice 2022.

Mme le maire demande à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion 2022 dressés par le receveur municipal. Après délibération, les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

↳ Compte administratif 2022 du budget communal

Mme le maire fait lecture du compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

✓ Section de fonctionnement : excédent 2022 de 786 148,17 € soit un excédent cumulé de clôture de 4 725 042,83 €.

✓ Section d'investissement : excédent 2022 de 288 599,85 € soit un déficit cumulé de clôture de 703 285,46 €.

Mme le maire sort de la salle. M. MAVIOU prend la présidence et demande donc à l'assemblée de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme le maire reprend la présidence ;

L'état des restes à réaliser 2022 fait apparaître un déficit de 735 532,62 €, en conséquence le besoin de financement correspondant au déficit d'investissement cumulé et aux restes à réaliser 2022 s'élève à 1 438 818,08 €. Après délibération, le conseil décide d'affecter la somme de 1 438 819 € au compte 1068, puis inscrit la somme de 3 286 223,83 € en excédent reporté en section de fonctionnement.

↳ Compte administratif 2022 Programmation Urbaine

Il est fait lecture du compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

- ✓ Section de fonctionnement : excédent de 8 960.64 € soit un déficit cumulé 140 368,33 €
- ✓ Section d'investissement : déficit de 8 960.64 € soit un déficit cumulé de 93 174,02 €

Mme le maire ayant quitté la salle, M. MAVIOU fait passer au vote. Après en avoir délibéré, le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme le maire reprend la présidence de la séance.

4) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les finances de la commune étant saines, Mme le maire suggère de maintenir les taux de 2022, toutefois elle précise qu'à compter de 2023, la taxe d'habitation a été supprimée pour les locaux meublés affectés à l'habitation principale, que cette réforme est applicable à tous les foyers fiscaux. Toutefois les communes conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Pour cela il est donc nécessaire de voter le taux de taxe d'habitation. Elle propose donc de voter les taux suivants :

- TFB : 45,40 %
- THs : 16,97 %
- TFNB : 27,42 %
- CFE : 15,10 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 17 voix « POUR » les taux ci-dessus.

5) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le maire soumet à l'assemblée les subventions proposées par la commission de finances pour les associations locales comme ci-dessous :

Nom de l'association	Montant de la subvention	Subvention exceptionnelle
Association ANCIENS COMBATANTS ACPG/CATM	200,00	150,00
Association SOCIETE DE CHASSE	400,00	
Association AMIC. SAPEURS POMPIERS	200,00	
Association SECTION CYCLISTE	350,00	1 700,00
Association SPORTIVE DU COLLEGE	300,00	
Association HARMONIE MUNICIPALE	700,00	3 500,00
Association A.A.E.F. SECTION FOOTBALL	300,00	
Association AAEF SECTION HANDBALL	3 000,00	
Association A.A.E.F. SECTION TENNIS	300,00	
Association AAEF DYNAMIC CLUB	900,00	
Association USEP ECOLE PRIMAIRE	400,00	3 350,00
Association USEP ECOLE MATERNELLE	280,00	760,00
CCAS	6 200,00	
Association AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	550,00	2 690,00
Association ASSOC PLAISIR DE LIRE	800,00	
Association ASSOC LA GAULOISE	100,00	
Association TENNIS DE TABLE FEUQUIERES	650,00	
Association CHE VADROUILLEUX ED'FEUTCHERES	200,00	
ASSOC FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE	50,00	
Association FEUQUIERES ANIM'	500,00	
Association PHOENIX BADMINTON	400,00	
Association COMPAGNIE ALTUS	200,00	
Association LES VIEUX VOLANTS	100,00	
Association GESTIONNAIRE DE LA MARPA	1 000,00	

Association SERGENT BRYAN RIMBAUT	500,00
-----------------------------------	--------

Elle propose également les subventions pour les associations diverses comme ci-dessous :

Nom de l'association	Montant de la subvention
Association INSTITUT RECHERCHE SUR LE CANCER	100,00
Association ASSOC POUR LE DON DU SANG	200,00
Association AFM TELETHON	400,00
Association RESTAURANTS DUCOEUR	550,00
Association ADAPEI - LES PAPILLONS BLANCS	300,00
Association BANQUE ALIMENTAIRE DE DARGNIES	400,00
Association SECOURS POPULAIRE	400,00
Association ALBATROS CLUB NATATION	50,00
Association DU VIMEU	1 500,00
Association de la SOMME A BELLEFONTAINE	50,00
Subventions imprévues	2 500,00

Mme le maire demande donc à l'assemblée de délibérer, Mme HECKMANN, MM. CREUSET, BECQUET étant élus au sein du bureau d'une association bénéficiant d'une subvention communale ne participent pas au vote. Après délibération, le conseil accepte les propositions par 14 voix « POUR ».

6) BUDGETS PRIMITIFS 2023

► Budget communal 2023

Il est fait lecture du budget primitif 2023 de la commune. Cette année sera consacrée à la fin de certains travaux engagés en 2022 tels que les travaux d'aménagement de la rue Henri Barbusse, l'installation de la vidéoprotection. De nouveaux projets sont également prévus comme les travaux de réfection de la cour de l'école primaire, les travaux d'aménagement de la place Jean Jaurès, l'étude de programmation pour l'urbanisation de l'OAP rue de la République, et enfin la réalisation d'un pumtrack sur la zone de loisirs.

Le budget primitif est ainsi présenté :

Section fonctionnement : présentée en équilibre à la somme de 6 965 538,80 € répartie comme suit :

BUDGET FONCTIONNEMENT 2023			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	740 150,00	002 excédent reporté	3 286 223,83
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 420 300,00	Chapitre 013 - Atténuation de charges	32 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	155 600,00	Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes div	88 500,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	442 822,35	Chapitre 73 - Impôts et taxes	1 335 624,00
Chapitre 66 - Charges financières	67 500,00	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	2 066 005,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	144 000,00
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	44 449,24	Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions	7 250,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	?????	042 - Opérations d'ordre entre sections	5 935,97
023 - Virement à la section de fonctionnement	4 093 717,21		
Total des dépenses	6 965 538,80	Total des recettes	6 965 538,80

Section d'investissement : présentée en équilibre à la somme de 8 779 731,47 € répartie comme suit :

BUDGET INVESTISSEMENT 2023			
Déficit reporté	703 285,46	Virement de la section de fonctionnement	4 093 717,21
Opérations financières	246 000,00	Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 836 319,00
Opérations d'ordre	330 813, 99	Chapitre 13 - Subventions d'investissement	2 375 691,00
Opération Acquisitions de terrains	9 000,00	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	216 350,00
Opération Aménagement du cimetière	12 136,33	Chapitre 040 - Opérations d'ordre et transfert entre sections	324 878,02
Opération Matériel	88 391,20	Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	32 776,24
Opération Entretien des bâtiments	164 850,00		
Opération Eclairage Public	199 944,79		
Opération Traversées urbaines	579 113,25		
Opération Voirie	109 106,00		
Opération Caserne centre de secours	18 837,24		
Opération création d'un pôle enfance jeunesse	3 472,11		
Opération Urbanisation de zones	15 000,00		
Opération aménagement de la place Jean Jaurès	2 471 720,00		
Opération Rénovation cour de l'école primaire	439 845,70		
Opération Création pumptrack	183 370,00		
Opérations investissements futurs	3 204 845,40		
Total des dépenses	8 779 731,47	Total des recettes	8 779 731,47

Après en avoir délibéré, le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents.

■ Budget primitif 2023 Programmation Urbaine

Le budget est ainsi présenté :

- ✓ Section d'exploitation : présentée en équilibre à la somme de 246 370,41 €
- ✓ Section d'investissement : présentée en équilibre à la somme de 106 002,08 €

Après délibération, le budget est adopté à l'unanimité.

7) CREATION DE POSTES

Filière sociale

Mme le maire informe l'assemblée qu'une ATSEM a sollicité une mise en disponibilité à compter du 1^{er} août prochain. Du fait de la fermeture de la 5^{ème} classe depuis septembre 2022, et au vu des effectifs actuels de l'école maternelle, Mme le maire propose de créer un poste d'ATSEM à 21h00 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2023. Le poste d'ATSEM à temps complet restera vacant jusqu'à la fin de la disponibilité de l'agent, puis pourra être supprimé à ce moment-là.

Filière technique

Suite au développement des espaces végétalisés créés lors des aménagements de voiries, et en raison de l'évolution de la réglementation phytosanitaire, Mme le maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM à 21h/semaine et d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

8) NOMINATION D'UN MEMBRE DANS DIVERS INSTANCES ET SYNDICAT

Mme le maire informe l'assemblée que suite à la démission de Mme Magalie HAUTIN, il est nécessaire de désigner :

- Un représentant titulaire au conseil d'administration du collège : M. BECQUET présente sa candidature

et est élu à l'unanimité

- Un représentant suppléant au conseil d'école de l'école primaire : Mme AVISSE CUVIER présente sa candidature et est élue à l'unanimité
- Un délégué titulaire au SIPPH : M. ISRAEL, qui était suppléant, a accepté de prendre la place de délégué titulaire. En conséquence Mme NOEL propose sa candidature en tant que déléguée suppléante et est élue à l'unanimité.

9) NOMINATION D'UN MEMBRE DANS DIVERSES COMMISSIONS

Mme le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer Mme Magalie HAUTIN et Mme Justine NEVEU dans les commissions suivantes :

- Commission sociale / enfance jeunesse : Mme PAPIN et M. CREUSET sont candidats et sont désignés à l'unanimité.
- Commission animation : Mme NOEL est candidate et est désignée à l'unanimité.

Avant de clore la séance, Mme le maire fait part à l'assemblée d'un problème rencontré par un administré domicilié Chemin du Plant Barbier, celui-ci est très dégradé du fait du passage de véhicules agricoles et véhicules lourds, et est devenu peu praticable notamment par temps de pluie. Elle sollicite donc que la commission « aménagements urbains » se rende sur les lieux afin d'envisager une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Mme Maryline HECKMANN

